

"Quand la Grèce frappe à la porte" dans 30 jours d'Europe (Novembre 1976)

Légende: Le 12 juin 1975, la Grèce demande son adhésion aux Communautés européennes. En novembre 1976, dans les colonnes du mensuel 30 jours d'Europe, Laurent Leblond fait le point sur la situation politique et économique du pays.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. Novembre 1976, n° 220. Paris: Service d'information des Communautés européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"quand_la_grece_frappe_a_la_porte"_dans_30_jours_d_europe_novembre_1976-fr-db31cba7-9074-4151-bf51-800e1257bf00.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Quand la Grèce frappe à la porte

Si le peuple grec reste sceptique, la plupart des partis politiques et les milieux économiques d'Athènes souhaitent une adhésion rapide à la Communauté, qui permettrait au pays de réduire sa dépendance à l'égard de Washington.

A Athènes, la presque totalité des partis politiques milite pour une appartenance rapide de la Grèce au Marché commun. Le gouvernement de M. Caramanlis, comme l'opposition libérale de M. Mavros et le parti communiste intérieur (c'est-à-dire indépendant de Moscou) sont du même avis. Selon eux, l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne lui permettrait de réduire sa dépendance vis-à-vis des États-Unis, qui ont très mauvaise presse dans le pays, surtout depuis l'intervention turque à Chypre en 1974.

Il faut dire que les États-Unis sont omniprésents en Grèce. De loin le premier investisseur étranger (550 millions de francs), l'Amérique a réparti sa mise dans tous les secteurs de l'économie. De plus, en avril 1976, l'accord entre Ankara et Washington sur une nouvelle aide à la Turquie a été très mal accueilli à Athènes. Aux termes de cet arrangement, Ankara doit recevoir un milliard de dollars en quatre ans, ainsi que de grosses quantités d'armes, entre autres 81 avions de combat et 72 hélicoptères.

Renforcer la démocratie

Tous les partis politiques – s'ils comprennent que les États-Unis maintiennent leurs 26 bases militaires en Turquie – estiment que la balance des forces penche désormais en faveur de cette dernière. La nouvelle aide militaire risque par surcroît de pousser les dirigeants turcs à l'intransigeance en ce qui concerne la question chypriote et la répartition de la mer Egée.

Seuls, le parti socialiste de M. Papaandreou et le parti communiste extérieur (proche de l'URSS) ont manifesté leur hostilité à l'adhésion à la Communauté. Les socialistes, qui déjà considèrent la Grèce comme un État américain, sont contre l'appartenance à la Communauté, qu'ils déclarent subordonnée à Washington.

Mais une autre raison à la sympathie des autres partis politiques pour l'idée européenne est la nécessité de renforcer la démocratie en Grèce, seul moyen d'éviter un retour en force de la droite autoritaire. C'est pourquoi les partisans de l'appartenance à l'Europe souhaiteraient être en mesure de voter pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel en 1978. Selon eux, deux ans de négociations devraient suffire à régler les principaux problèmes.

L'homme de la rue, pourtant, ne peut se défendre d'un certain scepticisme en raison des difficultés économiques incontestables, mais certes pas insurmontables, que risquerait d'occasionner l'adhésion.

Le retard agricole

L'agriculture grecque présente, en effet, des retards structurels importants. Elle occupe encore plus du tiers de la population active, pour moins de 10 % dans l'ensemble de la Communauté européenne. En 1973, le produit agricole grec par travailleur (à prix constant 1970) atteignait 1.400 dollars, contre 3.200 dollars dans la Communauté. La taille moyenne des exploitations est moitié moins élevée que chez les Neuf : 8,5 ha contre 17,4 %. Les exploitations, de plus, sont souvent morcelées en plusieurs parcelles, ce qui empêche l'adoption de techniques modernes. De l'avis même de la Commission européenne, la Grèce souffre également de « l'absence de structures de commercialisation adéquates, et notamment du développement insuffisant du réseau des coopératives ».

Aussi, la Commission estime-t-elle qu'avec l'adhésion de la Grèce, les dépenses d'orientation de la Communauté augmenteront nettement plus (sans doute de 18 %) que la superficie agricole (plus 10 %).

Cependant, le gouverneur de la Banque de Grèce, Xénophon Zolotas, est optimiste. « La création de la Communauté a favorablement influencé le secteur agricole des pays membres, dont le développement, à ce moment-là, n'était pas du tout homogène ». Si l'on compare les années 1966 et 1973, la taille des

exploitations agricoles a beaucoup augmenté : la « moyenne allemande » est passée de 10,3 ha par exploitation en 1966 à 13 ha en 1973, celle de la Belgique de 7,5 ha à 13,1 ha, et l'exploitation italienne de 6 à 7,7 ha en 1970.

De plus, l'appartenance à la Communauté entraînera une nette amélioration du revenu de l'agriculteur grec, les prix de plusieurs produits (comme les vins et les fruits) étant inférieurs à ceux de la Communauté. Enfin, l'assistance technique et économique fournies par les Fonds spécialisés devrait permettre une complète restructuration.

Des monopoles incompatibles avec le Traité de Rome

De leur côté, malgré les changements inévitables nécessités par l'adhésion, les industriels grecs sont assez optimistes. Actuellement, les chefs d'entreprises travaillent dans des conditions très différentes de celles de la Communauté. C'est pourquoi M. Zolotas affirme : « *Les industriels grecs devront se rendre compte avec réalisme, courage et perspicacité, que l'ère des forts stimulants financiers et du bas prix de main-d'œuvre, qui leur assuraient un développement aisé et rapide, est passée pour de bon* ».

Plus précisément, le gouverneur de la Banque de Grèce pense aux fortes aides à l'exportation et au système hellénique de cautionnements à l'importation, lequel est appliqué intégralement lorsqu'il s'agit de pays tiers et partiellement dans le cas de la Communauté. Sans compter que les véritables monopoles détenus par nombre de grandes sociétés grecques sont incompatibles avec la libre concurrence prévue par le Traité de Rome.

Malgré tout, on estime à Athènes que l'adhésion serait positive pour l'industrie grecque. Tout d'abord, le financement des investissements industriels par des capitaux européens augmenterait, ce qui favoriserait l'introduction des technologies modernes. Il serait aussi plus aisé de créer des sociétés mixtes à capitaux grecs et étrangers.

Les unités industrielles pourraient prendre une autre envergure, rendue difficile jusqu'à présent par l'étroitesse du marché grec. Enfin, le marché local serait efficacement protégé des monopoles, le Traité de Rome ayant pour but d'assurer le plus possible la libre concurrence.

Les atouts de la Grèce

S'ils espèrent tirer de grands avantages de l'adhésion à la Communauté, les Grecs estiment aussi pouvoir lui apporter des atouts significatifs. Le premier, ce sont leurs richesses minières. Elles sont nombreuses et en partie inexploitées : bauxite, ferronickel, cuivre et magnésium... Selon des recherches récentes, il y aurait ainsi du pétrole, à Nestos, en Grèce occidentale et dans la mer Ionienne. L'Europe, avec ses ressources naturelles limitées, pourrait en bénéficier.

Le second avantage est constitué par la position géographique de la Grèce pour l'implantation d'entreprises dont la production serait vendue au Moyen-Orient et en Afrique, où sont installés de nombreux Grecs. A ce propos, il convient de préciser qu'au cours des cinq dernières années, les entreprises grecques ont commencé à réaliser des projets importants dans les pays arabes (Irak, Libye, Arabie-Saoudite), en Iran et en Afrique. Par suite de la guerre civile libanaise, la Grèce est de plus en train de devenir un vaste centre financier pour la Méditerranée orientale. Le troisième atout grec est une remarquable flotte marchande, qui compte 48 millions de tonneaux et représente 65 % du tonnage total des Neuf. Quand on sait que le commerce extérieur de la Communauté européenne, qui représente environ 38 % du commerce mondial, s'effectue pour la plus grande partie par mer, on voit tout l'intérêt de cet apport : grâce à l'adhésion de la Grèce, la part communautaire dans la flotte mondiale passerait de 21,7 % à 35,8 %.

Passée la première déception, consécutive à l'avis un peu restrictif de la Communauté européenne (le 28 janvier 1978), les dirigeants politiques et les responsables économiques ne se laissent pas aller à la morosité. Sans se dissimuler les efforts qui restent à accomplir, ils font preuve d'une confiance réaliste.



Laurent Leblond